

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00577

Numéro SIREN : 333 232 601

Nom ou dénomination : IN EXTENSO STRASBOURG-NORD

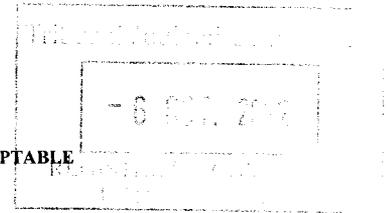
Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 19305

In Extenso Strasbourg Nord

S.A. au capital de 1 100.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au Tableau de la Cour d'Appel de Colmar et à l'Ordre
des experts comptables et comptables agréés

4 RUE DE COPENHAGUE – ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE – 67300 SCHILTIGHEIM
R.C.S. STRASBOURG B 333 232 601 (85B577)
SIRET : 333 232 601 00034



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 23 novembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 751 050 €, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat net 751 050,07 Euros
- En dotation à la réserve légale, 0 Euros
- Le solde, soit 751 050,07 Euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit 0 Euros
auquel s'ajoute les autres réserves, soit 294,74 Euros
pour former un bénéfice distribuable de 751 344,81 Euros

- A titre de dividendes aux actionnaires,
la somme de 751 080 Euros
soit un dividende de 17,07 € par action
- Le solde, soit la somme de 264,81 Euros
au poste « Autres réserves »

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 28 février 2019.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2018 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 85 Euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mai 2018 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 750 995 Euros.

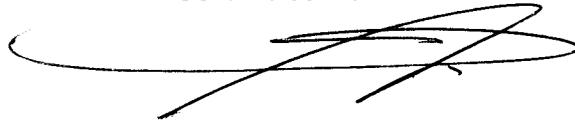
L'assemblée est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8 %.

5

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31 mai 2017	697400	44000	79	697321
31 mai 2016	718520	44000	82	718438
31 mai 2015	570000	44000	65	569935

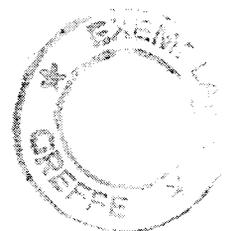
Certifié conforme



Société Anonyme
IN EXTENSO STRASBOURG NORD
4, Rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mai 2018



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2018

Société Anonyme
IN EXTENSO STRASBOURG NORD
4, Rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENSO STRASBOURG NORD**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENSO STRASBOURG NORD** relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier juin 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

.../...

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 8 novembre 2018


Albert ABESSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/05/18	Net au 31/05/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	895,00	895,00		
Fonds commercial	1 082 883,58		1 082 883,58	1 017 883,58
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	848 599,65	695 384,22	153 215,43	184 833,29
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	55 407,50		55 407,50	55 407,50
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 987 785,73	696 279,22	1 291 506,51	1 258 124,37
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 070 493,45	262 156,07	2 808 337,38	2 231 696,05
Fournisseurs débiteurs				7 798,80
Personnel	4 472,49		4 472,49	915,80
Etat, Impôts sur les bénéfices	48 128,00		48 128,00	23 250,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	99 154,41		99 154,41	57 792,26
Autres créances	44 477,00		44 477,00	47 279,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 088 424,84		1 088 424,84	1 245 537,22
Charges constatées d'avance	3 773,53		3 773,53	12 938,40
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 358 923,72	262 156,07	4 096 767,65	3 627 207,53
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 346 709,45	958 435,29	5 388 274,16	4 885 331,90

Albert ABEHSSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

BILAN

	Net au 31/05/18	Net au 31/05/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 100 000,00	1 100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	32 560,98	32 560,98
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	110 000,00	110 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	294,74	
Report à nouveau		398,74
Résultat de l'exercice	751 050,07	697 296,00
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 993 905,79	1 940 255,72
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	30 208,00	23 930,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	30 208,00	23 930,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	19 713,76	50 297,54
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	19 713,76	50 297,54
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	624 114,04	530 295,78
<i>Personnel</i>	469 580,93	445 522,79
<i>Organismes sociaux</i>	291 563,88	284 198,05
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	589 053,24	502 112,19
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	31 007,00	26 055,00
Dettes fiscales et sociales	1 381 205,05	1 257 888,03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	69 867,52	32 048,83
Produits constatés d'avance	1 269 260,00	1 050 616,00
TOTAL DETTES	3 364 160,37	2 921 146,18
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 388 274,16	4 885 331,90

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

COMPTES DE RESULTAT

	du 01/06/17 au 31/05/18 12 mois	%	du 01/06/16 au 31/05/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	435,00	0,01	225,00		210,00	93,33
Production vendue	7 164 773,27	99,99	6 773 712,01	100,00	391 061,26	5,77
Production stockée						
Subventions d'exploitation	5 305,55	0,07	6 933,00	0,10	-1 627,45	-23,47
Autres produits	122 104,97	1,70	153 964,12	2,27	-31 859,15	-20,69
Total	7 292 618,79	101,78	6 934 834,13	102,38	357 784,66	5,16
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	80,93				80,93	
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 214 113,12	30,90	2 149 247,45	31,73	64 865,67	3,02
Total	2 214 194,05	30,90	2 149 247,45	31,73	64 946,60	3,02
MARGE SUR M/SES & MAT	5 078 424,74	70,88	4 785 586,68	70,65	292 838,06	6,12
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	170 119,80	2,37	155 858,21	2,30	14 261,59	9,15
Salaires et Traitements	2 221 403,23	31,00	2 058 346,08	30,39	163 057,15	7,92
Charges sociales	776 944,19	10,84	720 202,46	10,63	56 741,73	7,88
Amortissements et provisions	167 416,17	2,34	152 966,72	2,26	14 449,45	9,45
Autres charges	632 276,69	8,82	578 912,99	8,55	53 363,70	9,22
Total	3 968 160,08	55,38	3 666 286,46	54,12	301 873,62	8,23
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 110 264,66	15,50	1 119 300,22	16,52	-9 035,56	-0,81
Produits financiers	1 954,51	0,03	2 065,92	0,03	-111,41	-5,39
Charges financières	621,50	0,01	1 177,73	0,02	-556,23	-47,23
Résultat financier	1 333,01	0,02	888,19	0,01	444,82	50,08
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	1 111 597,67	15,51	1 120 188,41	16,54	-8 590,74	-0,77
Produits exceptionnels	8 108,59	0,11	1 528,00	0,02	6 580,59	430,67
Charges exceptionnelles	8 108,59	0,11	1 051,41	0,02	7 057,18	671,21
Résultat exceptionnel			476,59	0,01	-476,59	-100,00
Participation des salariés	126 428,00	1,76	125 837,00	1,86	591,00	0,47
Impôts sur les bénéfices	234 119,60	3,27	297 532,00	4,39	-63 412,40	-21,31
RESULTAT DE L'EXERCICE	751 050,07	10,48	697 296,00	10,29	53 754,07	7,71

Albert ABEHSSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Répondable de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENSO STRASBOURG NORD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2018, dont le total est de 5 388 274 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 751 050 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/05/2017 au 31/05/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/06/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 3 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois.
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 114 009 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 114 009 euros.

Le montant de la créance de CICE définitif au titre de l'année civile 2018 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

Albert ABEHSSUBA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Identité de la société Mère consolidant les comptes de la société :

DELOITTE SAS au capital de 23 428 650 €, 6 place de la Pyramide 92908 PARIS LA DEFENSE CEDEX

La société a fait l'acquisition d'une clientèle TPE en cours d'exercice pour un montant de 65 000 € comptabilisé en fonds commercial.

La société a obtenu le remboursement des contributions 3% sur dividendes au titre des années 2014 à 2016. Le versement a été enregistré en minoration de la charge d'impôt sur les sociétés soit 58 143 €

Albert ABEISSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 017 884	65 000		1 082 884
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	895			895
Immobilisations incorporelles	1 018 779	65 000		1 083 779
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	584 923	6 083	1 635	589 371
- Matériel de transport	143			143
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	252 017	41 010	33 941	259 086
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	837 082	47 094	35 576	848 600
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	55 408			55 408
Immobilisations financières	55 408			55 408
ACTIF IMMOBILISE	1 911 268	112 094	35 576	1 987 786

Albert ABEISSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Chambre agréée
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	65 000	47 094		112 094
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	65 000	47 094		112 094
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		35 576		35 576
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		35 576		35 576

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion (mali technique). La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

	31/05/2018
Éléments achetés	543 740
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	539 144
Total	1 082 884

Le fonds commercial n'est pas amorti.

Par ailleurs, il n'existe aucun indice de perte de valeur de sorte qu'aucune dépréciation du fonds commercial n'est à constater.

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	895			895
Immobilisations incorporelles	895			895
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	478 059	33 012	1 635	509 437
- Matériel de transport	143			143
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	174 047	37 591	25 833	185 805
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	652 249	70 603	27 468	695 384
ACTIF IMMOBILISE	653 144	70 603	27 468	696 279

Albert ABEHSSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 325 906 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	55 408		55 408
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 070 493	3 070 493	
Autres	196 232	196 232	
Capital souscrit - appelé, non versé		3 774	
Charges constatées d'avance	3 774		
Total	3 325 906	3 270 499	55 408

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Travaux en cours clients :

- Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et malis et en retenant la méthode de l'avancement.

- Ils figurent en "clients-facture à établir" lorsqu'il s'agit de prestations à facturer et en "produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	523 148
Etat - produits à recevoir	44 477
Total	567 625

Albert ABEUSSIÈRE
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Commission
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	247 227	90 535	75 606	262 156
Total	247 227	90 535	75 606	262 156
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		90 535	75 606	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 262 156 euros.

Au 31/05/2017, un montant total de 247 227 € avait été provisionné à ce titre.

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 1 100 000,00 euros décomposé en 44 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 24/11/2017.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	399
Résultat de l'exercice précédent	697 296
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	697 695
Affectations aux réserves	295
Distributions	697 400
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	697 695

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/06/2017	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/05/2018
Capital	1 100 000				1 100 000
Primes d'émission	32 561				32 561
Réserve légale	110 000				110 000
Réserves générales		295	295		295
Report à Nouveau	399			399	
Résultat de l'exercice	697 296	-697 296	751 050	697 296	751 050
<i>Dividendes</i>		697 400			
Total Capitaux Propres	1 940 256	399	751 345	697 695	1 993 906

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardot
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	23 930	6 278			30 208
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	23 930	6 278			30 208
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		6 278			
Financières					
Exceptionnelles					

Albert ABELISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 364 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	19 714	13 680	6 034	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	624 114	624 114		
Dettes fiscales et sociales	1 381 205	1 381 205		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	69 868	69 868		
Produits constatés d'avance	1 269 260	1 269 260		
Total	3 364 160	3 358 126	6 034	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	30 584			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Répondant de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	372 425
Dettes fiscales et sociales	676 058
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	33 000
Total	1 081 483

Autres informations

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	3 774
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	3 774

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	1 269 260
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	1 269 260

Albert ABEHSSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires	56 393		56 393
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 080 590		7 080 590
Ventes de marchandises	435		435
Produits des activités annexes	27 790		27 790
TOTAL	7 165 208		7 165 208

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 10 003 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transferts de charges	5 447	
79120000 - Remboursement agefos - Autres frais	13 308	
79130000 - Remboursement agefos - Coût pédag	4 200	
	22 955	
Total	22 955	

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/05/2018	31/05/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 111
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 109	417
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	8 109	1 528
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		976
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 109	75
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	8 109	1 051
Résultat exceptionnel		477

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	8 109	
Produits des cessions d'éléments d'actif		8 109
TOTAL	8 109	8 109

Résultat et impôts sur les bénéfices

Albert ABEISSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	997 589	250 358	747 231
+ Résultat exceptionnel			
- Participations des salariés	126 428	-41 945	168 373
Résultat comptable	871 161	120 111	751 050

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Le montant de l'impôt présent correspond à la charge de l'exercice y compris le remboursement de la contribution 3% sur les dividendes 2014 à 2016 soit 58 143 €.

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 33 1/3 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 37 158 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles	132 706
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	132 706
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	44 235
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Albert ABEISSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 76 personnes dont 19 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	12	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	64	
Ouvriers		
Total	76	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	30 208
Engagements de crédit-bail mobilier	17 375
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	47 583
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

L'engagement en matière de pensions retraite fait l'objet d'une provision soit 30 208 €

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

AUTRES INFORMATIONS

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				32 807	32 807
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				8 605	8 605
Exercice				8 529	8 529
Redevances payées				17 134	17 134
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer					
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 30 208 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 30 208 euros

Ils figurent au poste "Provisions pour risques et charges" au bilan.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Le calcul tient compte des paramètres suivants :

- taux d'actualisation : 1.55%
 - taux de progression des salaires : 1.5% constant
 - un taux de rotation de personnel en fonction de l'ancienneté des collaborateurs :
 - -5ans : 10%
 - 5 à 15 ans : 7%
 - +15 ans : 5 %
 - taux de charges patronales fixés à 45%
 - convention collective : experts comptables et commissaires aux comptes
- les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont déduits

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

AUTRES INFORMATIONS

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.